

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT

QU'EST-CE QUE LA CPD ?

La Commission de la population et du développement (CPD) travaille avec le système des Nations Unies (ONU) au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Il s'agit d'une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), ce qui signifie qu'elle effectue certaines tâches pour le compte de l'ECOSOC et qu'elle conseille ce dernier sur les questions liées à la population, au développement et au PA de la CIPD. La CPD apporte son soutien à l'ECOSOC :

- ♥ en établissant des normes internationales et en élaborant des politiques promouvant un développement solidaire, équitable et durable à travers le monde ;
- ♥ en menant des études et des recherches, et en fournissant des conseils et des recommandations à l'ECOSOC sur les questions et les tendances liées à la population mondiale et au développement durable ;
- ♥ en surveillant, en examinant et en évaluant la mise en œuvre des engagements énoncés dans le Programme d'Action (PA) de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) aux niveaux national, régional et international, et en conseillant l'ECOSOC sur cette progression ;
- ♥ en réunissant les États membres des Nations Unies, la société civile et les experts à l'occasion d'une session annuelle en avril ;
- ♥ étant donné qu'il existe de nombreuses similitudes entre le PA de la CIPD et l'Agenda 2030, la CPD contribuera aussi probablement à l'examen et à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres objectifs liés à la population et au développement (par ex. par le biais d'indicateurs communs). Ce lien avec l'Agenda 2030 pourrait constituer un développement très positif, car le PA de la CIPD est nettement plus progressiste et ambitieux en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive et les droits en découlant, et en ce qui concerne les jeunes.

PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (CIPD)

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), parfois également désignée par le terme « Conférence du Caire », s'est déroulée au Caire, en Égypte, en 1994. Les discussions tenues lors de la CIPD ainsi que le Programme d'Action (PA) qui en a découlé et qui a été adopté par 179 pays sont considérés comme un véritable tournant dans le domaine du développement international, et ce pour trois grandes raisons :

(1) ils reconnaissent enfin que des problématiques démographiques majeures comme l'immigration, l'urbanisation galopante et la planification familiale

QUELQUES FAITS

QUOI ?

Commission des Nations Unies sur la population et le développement (CPD)

MISSION ?

Surveiller la mise en œuvre du Programme d'Action de la CIPD et les résultats de ses conférences d'examen

QUI ?

47 États membres des Nations Unies sont élus pour siéger à la Commission pendant 4 ans, mais tous les États membres des Nations Unies et les observateurs peuvent participer.

DÉPEND DE ?

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

QUAND ?

La CPD organise une session annuelle de 5 jours en avril

OÙ ?

Au siège des Nations Unies, à New York, aux États-Unis

La division Population du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU fait office de secrétariat de la CPD. Elle est chargée de fournir des informations à jour sur la population et le développement en menant régulièrement des études et des recherches à travers le monde. Elle contribue ainsi aux travaux de suivi et d'examen du PA de la CIPD.

sont intimement liées à la notion de développement durable et solidaire, et qu'aucun de ces thèmes ne peut être abordé indépendamment des autres ;

(2) ils placent les droits et les besoins des êtres humains au cœur du développement ; et

(3) ils reconnaissent l'importance de la santé sexuelle et reproductive, et ils stipulent que **LES DROITS REPRODUCTIFS SONT DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE.**

Le PA de la CIPD contient des objectifs et des recommandations d'actions concernant les thèmes suivants en rapport avec la population et le développement :

- ✓ Corrélations entre la population, une croissance économique soutenue et le développement durable
- ✓ Égalité hommes-femmes, équité et autonomisation des femmes
- ✓ La famille, ses rôles, droits, composition et structure
- ✓ Croissance et structure démographiques
- ✓ Droits reproductifs et santé reproductive
- ✓ Santé, morbidité et mortalité
- ✓ Répartition de la population, urbanisation et migration interne
- ✓ Migration internationale
- ✓ Population, développement et éducation
- ✓ Technologies, recherche et développement
- ✓ Actions nationales
- ✓ Coopération internationale
- ✓ Partenariat avec des ONG
- ✓ Suivi de la CIPD

Avec le PA de la CIPD, les gouvernements ont accepté de mettre en œuvre un agenda ambitieux sur 20 ans, qui a été renouvelé en 2014, pour assurer un développement mondial solidaire, équitable et durable, axé sur les besoins et les réalités des êtres humains, et pas seulement sur les chiffres et les statistiques. Le PA de la CIPD exige que tous les États ayant ratifié le programme élaborent des politiques et des plans d'action nationaux, décrivant comment ils vont mettre en œuvre ces engagements au niveau national. La CPD est donc un forum important permettant aux États membres de l'ONU et aux acteurs de la société civile de demander des comptes aux gouvernements concernant la mise en œuvre des accords, et d'évaluer les progrès accomplis aux niveaux

national, régional et mondial, en abordant les difficultés et les opportunités rencontrées, mais aussi les meilleures pratiques identifiées et les enseignements tirés.

CIPD +20

Pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption du PA, le FNUAP, les États membres de l'ONU et les autres organismes concernés ont effectué une étude opérationnelle de la mise en œuvre du PA à ce jour. Cette étude était composée d'une enquête mondiale, de conférences régionales, de réunions thématiques ainsi que de briefings et de consultations. Elle a débouché sur un Rapport mondial constituant une véritable mine d'informations (voir la section Ressources supplémentaires). L'étude opérationnelle a montré que des progrès significatifs ont été accomplis dans le sens des objectifs du PA. Par exemple, entre 1990 et 2010, la proportion de personnes dans le monde vivant dans une pauvreté extrême est passée de 47 % à 22 %. Parallèlement, l'étude a montré que les progrès accomplis dans certains domaines étaient inégaux (notamment, alors que davantage de gens ont accès à la planification familiale, pour certains groupes comme les jeunes, les personnes handicapées, les travailleurs du sexe et les personnes LGBTI, il est encore difficile d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive). De plus, il apparaît que de nouveaux défis liés à la population et au développement sont apparus au fil des années, comme l'impact du changement climatique, la crise financière mondiale, le nombre croissant de réfugiés et de populations déplacées, etc., nécessitant la mise en place de nouvelles

LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)

Le PA de la CIPD est le document directeur destiné au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), une agence de l'ONU qui soutient les pays dans leur mise en œuvre du PA, en leur fournissant des programmes, des financements et une assistance technique. Dans ce sens, même si le FNUAP et la CPD s'efforcent tous deux d'atteindre les objectifs définis dans le PA de la CIPD, le FNUAP travaille aux niveaux local et national, et s'occupe de la mise en œuvre proprement dite, tandis que la CPD a un rôle davantage axé sur le conseil et fait office de forum international où sont abordées les questions clés. Le FNUAP promeut également la participation de la société civile au sein de la CPD en organisant des réunions d'experts ainsi que des briefings spéciaux pendant la session annuelle.

méthodes de travail. En outre, les conclusions des conférences d'étude régionales menées en Europe, en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie occidentale et en Asie-Pacifique, généralement progressistes en matière de santé sexuelle et reproductive, visent à guider les régions en ce qui concerne le suivi du PA dans les années à venir.

POURQUOI LA CPD EST-ELLE IMPORTANTE ?

Tout d'abord, la session annuelle est une excellente opportunité d'examiner les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial concernant la mise en œuvre du PA de la CIPD. Il s'agit également d'un forum important où les États membres se réunissent pour réaffirmer leur engagement envers ces objectifs, et pour établir des (nouvelles) normes et politiques mondiales en faveur d'un développement durable, équitable et solidaire à travers le monde. Les documents produits par la CPD (les « décisions » et « résolutions » adoptées par les délégués lors de la session annuelle) déterminent les priorités de la communauté internationale dans ces domaines. Par conséquent, il est important de poursuivre les efforts de plaidoyer visant à influencer sur le langage utilisé dans les documents finaux afin que ces derniers reflètent un programme plus solidaire et inclusif en accord avec les besoins et les réalités de tous.

Deuxièmement, les documents produits par la CPD sont des outils de défense et de plaidoyer importants, car ils contiennent les formulations « convenues » négociées et publiquement acceptées par les États membres de l'ONU. Les formulations convenues peuvent donc être utilisées pour demander des comptes aux gouvernements concernant les engagements qu'ils ont pris. Toutefois, il convient de souligner que certains États émettent des réserves concernant des parties spécifiques du texte, ce qui signifie qu'ils ne mettront pas en application ces parties de l'accord.

 **Pour en savoir plus sur la manière d'influer sur la formulation des textes des Nations Unies, consultez [notre ressource linguistique](#) !**

QUE SE PASSE-T-IL À LA CPD ?

Chaque année, la CPD organise une session de cinq jours, généralement au mois d'avril, au cours de laquelle les États membres de l'ONU (qui envoient des délégations pour représenter leur pays) et des acteurs de la société civile (citoyens et organisations non gouvernementales, hors du secteur privé) se réunissent au siège de l'ONU à New York pour débattre de questions importantes concernant la population et le développement. Chaque année, un nouveau thème issu du PA de la CIPD est sélectionné et étudié en détail. Il s'agit du « thème spécial » (« les adolescents et les jeunes » pour la CPD 2012, « fertilité, santé reproductive et développement » pour la CPD 2011, etc.). Au cours de ces cinq jours, des experts, des délégués et des acteurs de la société civile se réunissent pour débattre des progrès, des lacunes, des difficultés et des tendances identifiées autour de ce thème, ainsi que de la mise en œuvre du PA de manière plus générale.

À l'issue de la session, les États membres auront aussi négocié divers documents finaux axés sur l'action, sous la forme de décisions et de résolutions (même si dans certains cas exceptionnels, comme lors de la CPD 2015, il est impossible d'arriver à un consensus, auquel cas aucun document final n'est adopté). Même si les acteurs de la société civile ne peuvent pas participer aux négociations sur ces textes (sauf s'ils sont invités à être membres d'une délégation), ils peuvent tout de même influencer sur le processus en faisant un travail de plaidoyer auprès des différentes délégations pour que les questions qui leur tiennent à cœur soient incluses dans le texte. De nombreux représentants de la société civile agissent au sein de groupes, ou « caucus » (par exemple le Caucus pour les droits de l'Homme ou le Caucus des jeunes) où ils peuvent définir des stratégies et coordonner leurs travaux. Les résolutions et les décisions résultant de la CPD fournissent un historique utile des progrès accomplis concernant la mise en œuvre du PA depuis 1994. Une fois adoptées, les conclusions et les recommandations de la session annuelle sont transmises à l'ECOSOC à des fins de suivi.

La session annuelle de la CPD est divisée en deux parties : les discussions « officielles » qui sont ouvertes à tous les participants, et les discussions « officieuses » qui sont ouvertes uniquement aux délégations des États membres. En plus de ces discussions officielles et officieuses, les gouvernements et les OSC organisent aussi des manifestations parallèles (débat, discussions d'experts, présentations, dialogues, expositions, projections de films, etc.) autour d'un thème spécial.

Discussions officielles

La CPD organise plusieurs sessions plénières, ou « officielles », ouvertes à tous les participants et diffusées en direct sur la chaîne de télévision des Nations Unies. Le segment officiel de la CPD comprend un « débat général » réunissant les délégués, les experts et les représentants de la société civile, au cours duquel sont abordés (1) le thème spécial annuel et (2) la mise en œuvre du PA de la CIPD de manière plus générale. Ce débat aborde également les progrès accomplis, les difficultés rencontrées, les leçons apprises ainsi que les meilleures pratiques identifiées. À cette occasion, les États membres de l'ONU sont invités à communiquer sur leurs progrès concernant la mise en œuvre du PA dans leur pays, et les représentants de la société civile peuvent effectuer de brefs discours. Les documents finaux sont aussi adoptés lors d'une session plénière où les États membres de l'ONU peuvent exprimer à l'oral leur soutien à une cause précise, ou bien émettre des « réserves » sur certaines parties du texte.



POURQUOI LA PARTICIPATION DES JEUNES EST-ELLE IMPORTANTE ?

Avant toute chose, les jeunes ont le droit fondamental de participer aux décisions relatives aux questions qui les concernent directement, comme le garantissent les articles 12 et 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), et le PA de la CIPD. Les accords internationaux tels que ceux conclus à la CPD ont des conséquences extrêmement importantes sur la réalité quotidienne des jeunes du monde entier. En effet (en tout cas en théorie), ils guident les priorités et les politiques de nos gouvernements. Pour que ces accords traitent efficacement des principaux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés, nous devons impérativement participer de manière constructive à leur élaboration, à leur mise en œuvre ainsi qu'aux travaux de suivi et d'évaluation. Après tout, personne ne comprend mieux les difficultés rencontrées par les jeunes que les jeunes eux-mêmes !

Discussions officieuses

Les discussions officieuses sont quant à elles réservées aux délégations des États membres de l'ONU, qui consacrent la majeure partie des cinq jours à négocier les documents finaux (les « décisions » et « résolutions ») à huis clos. Ces documents finaux sont des outils de défense et de plaidoyer essentiels, car ils constituent des accords officiels pouvant être utilisés pour demander des comptes aux gouvernements concernant les engagements qu'ils ont pris. C'est pourquoi les documents finaux doivent absolument refléter précisément les besoins et les réalités des jeunes.

Comme ce sont les délégations qui détiennent en réalité le pouvoir de négocier, c'est auprès d'elles qu'il faut se battre pour défendre les questions qui nous tiennent à cœur. Si une délégation est prête à défendre votre problématique, vous aurez une plus grande chance de la voir figurer dans le document final de la CPD. Avant le lancement de la CPD, les délégations ont la possibilité de donner leur avis sur les premières versions d'un document final. Il est donc important d'identifier les éventuelles opportunités d'exprimer ses commentaires et son point de vue en amont.

De plus, le PA de la CIPD est fortement axé sur la santé sexuelle et reproductive, notamment pour les jeunes. Il s'agit donc d'un forum important permettant de promouvoir une formulation plus progressiste et une mise en œuvre renforcée au niveau national. Cependant, malgré cela, la santé sexuelle et reproductive des jeunes reste un sujet très controversé à la CPD. Les jeunes sont le plus souvent abordés en termes de tendances démographiques, et associés à des expressions telles que « l'explosion démographique des jeunes » ou le « dividende jeunesse » (le phénomène selon lequel les jeunes représentent près de la moitié de la population mondiale). Même si ce sujet peut constituer un point d'entrée utile à des fins de plaidoyer, nous devons impérativement souligner la nécessité de faire participer les jeunes de manière constructive, parce que c'est notre droit fondamental, et pas seulement parce que nous sommes nombreux !

« Les jeunes doivent participer activement à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités de développement ayant un impact direct sur leur vie quotidienne. Cela est particulièrement important en ce qui concerne les activités et les services d'information, d'éducation et de communication en rapport avec la santé sexuelle et reproductive, y compris la prévention des grossesses précoces, l'éducation sexuelle et la prévention du VIH/SIDA et des autres maladies sexuellement transmissibles. »

PA de la CIPD, 1994

Enfin, le fait que les jeunes soient exclus de ces forums décisionnels majeurs signifie que nos dirigeants placent (souvent) leurs propres croyances et leurs propres intérêts politiques au-dessus de leur mission consistant à représenter les besoins et les réalités de la jeunesse de leurs pays. C'est pourquoi il est plus important que jamais qu'un groupe de jeunes diversifié et international puisse participer constructivement aux processus des Nations Unies, comme la CPD. Vous trouverez ci-dessous des exemples de moyens que vous pouvez mettre en œuvre pour commencer à défendre les causes qui vous tiennent à cœur auprès de la CPD. N'oubliez pas de jeter un œil à nos autres ressources de plaidoyer sur le site choiceforyouth.org !

COMMENT PARTICIPER ?

Le top 5 des choses que vous pouvez faire !

- ✓ Rassembler des preuves documentaires en rapport avec le thème prioritaire et le PA de la CIPD en général, et sur la manière dont les jeunes sont affectés (établir, par exemple, des fiches, des rapports, des campagnes) et les diffuser auprès du grand public, des ministères concernés, des défenseurs des jeunes, des délégués, etc.
- ✓ Promouvoir la consultation et l'inclusion des jeunes à la CPD (y compris leur participation au sein des délégations)
- ✓ Demander aux délégations d'inclure les problèmes qui vous tiennent à cœur et vos propositions de formulation dans les documents finaux de la CPD (pour en savoir plus sur la manière d'influer sur la formulation des textes des Nations Unies, consultez nos autres ressources et outils UN sur le site choiceforyouth.org !)
- ✓ Documenter et communiquer le plus largement possible sur les engagements pris à la CPD pour renforcer la sensibilisation et l'engagement au niveau national
- ✓ Entrer en contact avec votre gouvernement et proposer votre aide dans la mise en œuvre des accords, et dans le suivi et dans l'évaluation de leur progression (notamment en effectuant un suivi des politiques et des dépenses budgétaires, mais aussi en organisant des discussions de groupes et des entretiens avec des jeunes pour mesurer l'impact)



VOUS NE SEREZ PAS À LA CPD ? VOUS POUVEZ QUAND MÊME PARTICIPER !

Même si vous ne pouvez pas vous rendre à New York, vous pouvez tout de même jouer un rôle important afin que la voix des jeunes soit entendue à la CPD. Pour commencer, vous pouvez participer activement aux préparatifs :

- ✓ si votre gouvernement ou les organisations issues de la société civile (OSC) de votre pays en organisent, vous pouvez assister à des briefings citoyens et promouvoir les questions clés liées aux jeunes ; créez des fiches et des rapports qui pourront être communiquées aux différentes OSC, aux défenseurs de la cause des jeunes, aux délégués et aux autorités gouvernementales ;
- ✓ rencontrez les membres de votre délégation et faites du lobbying pour défendre le point de vue des jeunes ainsi que leur participation constructive au processus (par exemple, en organisant des consultations constructives avec des jeunes en amont de la Commission, et en ayant un représentant des jeunes issu de la société civile au sein de la délégation).

Pendant toute la durée de la CPD, vous pourrez suivre le déroulement des opérations en ligne (par Listserv ou par le biais d'e-mails groupés, de WhatsApp, d'UN TV, etc.) et soutenir les défenseurs présents sur le terrain :

- ✓ en leur fournissant des suggestions de texte, des preuves et des données ;
- ✓ en continuant à faire du lobbying auprès de votre gouvernement et auprès des ministères concernés pour orienter la délégation dans la bonne direction ;
- ✓ si votre gouvernement ne réagit pas, vous pouvez aussi utiliser les médias et le grand public pour renforcer la pression exercée sur votre délégation afin qu'elle soutienne les causes qui vous tiennent à cœur.

Vous pouvez également jouer un rôle important dans le suivi et dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la CPD :

- ✓ en créant des fiches axées sur les jeunes pour les médias, le grand public et les ministères concernés, expliquant les mesures que votre gouvernement a accepté de prendre et ce que cela signifie au niveau national ;
- ✓ en contactant votre gouvernement et en proposant aux ministères concernés votre aide et votre assistance technique afin d'assurer la mise en œuvre des accords, par exemple en leur proposant d'organiser des consultations constructives avec les jeunes qui seront touchés par ces accords ;
- ✓ en suivant et en évaluant la mise en œuvre de ces engagements ;
- ✓ et bien entendu, vous pouvez également travailler vous-même à la mise en œuvre de ces accords !

VOUS AVEZ ENVIE DE PROMOUVOIR LA CAUSE DES JEUNES AUPRÈS DES NATIONS UNIES ?

CHOICE soutient ses partenaires et les défenseurs de la cause des jeunes participant aux processus de l'ONU afin de s'assurer que la jeunesse du monde entier puisse participer de manière constructive et défendre ses droits. Vous voulez vous joindre à nous ? Contactez-nous à l'adresse info@choiceforyouth.org et nous discuterons de notre collaboration potentielle !

RESSOURCES CHOICE

Cette fiche fait partie d'un ensemble de ressources visant à démystifier les processus de plaidoyer internationaux et à les rendre plus accessibles aux jeunes :

« VOUS ALLEZ À L'ONU ? » INFOGRAPHIE

Un guide visuel destiné aux défenseurs de la cause des jeunes participant à un processus de l'ONU à New York.

OUTIL D'INFLUENCE SUR LA FORMULATION DES TEXTES DES NATIONS UNIES

Un outil expliquant le langage employé par l'ONU, son importance et comment influencer sur la formulation des textes des Nations Unies.

GLOSSAIRE CHOICE SUR LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Un glossaire fournissant des définitions brèves et formulées pour les jeunes des principaux termes liés à la santé sexuelle et reproductive.

Pour plus de ressources destinées aux jeunes, consultez notre site [Web choiceforyouth.org](http://Web.choiceforyouth.org)!

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Site Web de la CPD : <http://www.un.org/en/development/desa/population/commission/index.shtml>

Décisions et résolutions de la CPD : <http://www.un.org/en/development/desa/population/commission/resolutions/index.shtml>

UN TV <http://webtv.un.org/>

Programme d'Action de la CIPD : http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/programme_of_action_Web%20ENGLISH.pdf

Rapport de la CIPD au-delà de 2014 : <http://www.unfpa.org/publications/framework-actions-follow-programme-action-international-conference-population-and>

DAES ONU Examen des résolutions de la CPD à partir de 2014 : <http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/policy/Compendium/Volume%20I/Vol.%20I%20Full%20report.pdf>

Étude CIPD+20 pour l'Afrique : <http://www.unfpa.org/events/regional-conference-population-and-development-africa>

Étude CIPD+20 pour l'Asie-Pacifique : <http://www.unfpa.org/events/sixth-asian-and-pacific-population-conference>

Étude CIPD+20 pour l'Europe : <http://www.unfpa.org/events/regional-icpd-review-europe-and-central-asia>

Étude CIPD+20 pour l'Amérique latine et les Caraïbes : <http://www.unfpa.org/events/regional-conference-population-and-development-latin-america-and-caribbean>

Étude CIPD+20 pour l'Asie occidentale : <http://www.unfpa.org/events/regional-conference-population-and-development-arab-states>

Étude CIPD : Forum mondial de la jeunesse de Bali : <http://www.unfpa.org/resources/icpd-review-bali-global-youth-forum-declaration>

Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) : <http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>

La CIDE formulée pour les enfants : <https://www.unicef.org/rightsite/files/uncrcchilldfriendlylanguage.pdf>

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES ?

Toutes vos remarques sont les bienvenues ! L'inclusion et la participation sont deux valeurs fondamentales de CHOICE. Si vous pensez que certaines informations de cette fiche sont inexactes ou si vous estimez que nous avons omis de mentionner quelque chose d'important, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse info@choiceforyouth.org.

Donnez-nous votre avis sur cette ressource !



Cette Fiche a été élaborée par CHOICE for Youth & Sexuality, dans le cadre du programme d'alliance Right Here, Right Now!

Rutgers

For sexual and reproductive health and rights



CHOICE FOR YOUTH & SEXUALITY



IPPF

Hivos people unlimited

